



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE





SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

-

RAPPORT 2021



INTRODUCTION

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, soumet les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

La nature des obligations issues de cette loi est précisée par le décret du 17 juin 2011 puis par la circulaire du 3 août 2011.

Ce rapport s'appuie sur les 5 finalités du développement durable :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
3. Epanouissement de tous les êtres humains,
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le présent rapport porte sur la situation de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'année 2021. Il prend en compte :

- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire,
- Les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la Communauté d'Agglomération,
- L'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions conduites au titre des politiques publiques et des activités internes de la Communauté.

L'objectif général de ce rapport est de donner davantage de lisibilité à l'action intercommunale en matière de développement durable.

Stratégie et actions de la collectivité en matière de développement durable

Lutte contre le changement climatique

Durant cette année 2021, et en **partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Pailions**, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a remis en route son travail, entrepris en 2012, pour répondre à une obligation réglementaire d'action contre le réchauffement climatique : l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cette démarche permettra au territoire de :

- réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- réduire sa dépendance énergétique aux énergies fossiles ;
- s'adapter aux changements climatiques ;
- regrouper les actions dispersées pour construire et coordonner une stratégie politique efficace et optimisée d'adaptation aux changements climatiques (PCAET = colonne vertébrale).

Comme tout document de planification territoriale, le Plan Climat est composé de plusieurs parties :

- un diagnostic ;
- une stratégie ;
- un programme d'actions ;
- un suivi/évaluation des actions.

Le **diagnostic, en cours de finalisation**, doit répondre à 8 étapes :

1. une estimation territoriale des Gaz à Effet de Serre (GES) : il s'agit de connaître la situation de départ pour se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
2. une estimation des polluants atmosphériques (Nox, PM10,

PM2.5, COV, SO₂, NH₃) : il s'agit de connaître la situation de départ pour se fixer des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques ;

3. une estimation de la séquestration nette de CO₂ : captage et stockage du CO₂ dans les écosystèmes (sols et forêts) et dans les produits issus du bois ;
4. une estimation des potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires, afin de valoriser les bénéfices potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre
5. une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et son potentiel de réduction : il s'agit de faire le point sur les consommations énergétique de la collectivité et du territoire et identifier les différentes possibilités d'intervention pour les réduire.
6. la présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur et une analyse des options de développement de ces réseaux.
7. un état de la présentation des énergies renouvelables sur le territoire (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie),
8. une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique : permettra de construire la stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique.

En parallèle, une stratégie de concertation et de communication a été élaborée afin de participer, de coconstruire ce projet, d'informer et de sensibiliser les élus, les services internes des collectivités, les

partenaires et le grand public (associations, citoyens...) : entretiens, diffusion de questionnaires, articles de presse, réalisation d'un site internet.

Le plan d'actions du PCAET ne se construit pas à l'achèvement de ce document. Il est donc essentiel de suivre les actions déjà menées par les partenaires (Département 06, CMA...) et en collaboration avec la CARF. Il s'agit de :

- -Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) ;
- -Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes (PPA 06) ;
- -Syndicat d'Economie Mixte des Energies Renouvelables ;
- -Etude d'opportunité sur le GNV et l'Hydrogène...

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française gère **5 sites Natura 2000 terrestres et 1 site Natura 2000 marin**.



En 2021, l'animation des **6 sites Natura 2000 Terre** sur le territoire de la CARF s'est poursuivie.

Ces sites sont :

- Le Mont Chajol (terre).
- Le site Marguareis - La Brigue, Fontan – Saorge (terre).
- Le site La Bendola (terre).
- Sites à chauve-souris de Breil-sur-Roya (terre).
- Le site de la Vallée du Careï-Collines de Castillon (terre).
- Le site Cap Martin (mer).



Vallée du Careï – collines de Castillon

Les actions menées en 2021 sur les sites Natura 2000 terrestres ont été financées à 100% par les aides publiques : 47% par l'Etat et 53% par l'Union Européenne.

Elles ont porté sur :

-Les MAEc :

Une enquête a été menée auprès des éleveurs pour reconduire leur contrat à l'identique mis en place depuis 2015 jusqu'à la nouvelle programmation financière de 2023. 7 contrats agricoles ont été renouvelés sur la mesure HERBE 09 (amélioration de la gestion pastorale avec une obligation de faire pâturer les parcelles engagées dans les pratiques vertueuses).

-Les contrats Natura 2000 :

Des suivis des travaux de débroussaillage léger sur des Pelouses à orchidées pour 2 contrats Natura 2000 en cours ont été assurés. Le contractant s'engage à faire pâturer les pelouses ainsi débroussaillées pendant 5 ans en tenant compte du cycle de vie des orchidées.

- l'évaluation des incidences :

Un accompagnement des manifestations sportives en espaces naturels a été fait pour les organisateurs de Trails, de Courses VTT, de Courses automobiles, de Triathlon.

Un accompagnement a été fait des porteurs de projets de travaux pour :

- des rénovations des monuments historiques, gîtes majeurs à chiroptères, Monastère Franciscain de Saorge et Notre Dame du Mont des oliviers à Breil-sur-Roya,
- un brûlage dirigé à vocation pastorale pour Castellar,
- un curetage et recalibrage de vallon post tempête Alex avec Force 06,
- un renforcement et un maintien des pistes de Défense contre

- les incendies avec Force 06,
- des constructions privées impliquant des défrichements,
- une élaboration des plans de gestion forestières avec l'ONF des forêts communales de Ste Agnès, Tende et de la réserve biologique intégrale de Breil-sur-Roya.

-les suivis scientifiques :

Des suivis scientifiques sont réalisés chaque année :

- les populations de chauves-souris en partenariat avec le Parc National du Mercantour ;
- les populations piscicoles (truites, des anguilles, des chabots, des barbeaux) de la Roya en relation avec les fédérations de pêches, l'OFB (Office Français de la Biodiversité), le SMIAGE, dans le cadre d'un sauvetage des espèces pour les travaux de reconstruction de la vallée post tempête Alex;
- la population florale de la station de Nivéole de Nice avec le Conservatoire botanique National ;
- la population de la loutre en partenariat avec le Parc National du Mercantour en Bévère ;
- la population de l'amphibien « Spélerpès de Strinatii » avec les écologues (étude sur 2ans) sur 4819 ha du site « Vallée du Careï-collines de Castillon ».

-la sensibilisation

Des formations à la rénovation des murs en pierres sèches sur les sites N2000 « Vallée du Careï-collines de Castillon », « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » ont été dispensées de juillet à octobre ;

Une animation de La Nuit Internationale des chauves-souris au monastère franciscain s'est déroulée en août à Saorge en partenariat avec le Parc national et les Monuments Historiques ;

Une animation sur les effets de pollution lumineuse sur la

biodiversité et le ciel étoilé en octobre s'est déroulée en octobre à Castellar.

-la **Communication** :

- Mise à jour régulière du site internet Natura 2000 de la Riviera Française et de la Roya (<http://riviera-francaise.n2000.fr/>) ;
- Mise en place panneau site « Marguareïs- La Brigue- Fontan-Saorge » ;
- Montage subvention pour le Film « Nais au pays des loups » d'un natif de la Roya sur la biodiversité de la vallée.



Sur le site **Natura 2000 marin**, en 2021, plusieurs projets se sont poursuivis sur le site Cap Martin :

- La réhabilitation des digues sous-marines sur la partie Est de la Baie du Soleil à Menton et sur la Baie de Carnolès à Roquebrune-Cap-Martin,
- La mise en œuvre de l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2020 encadrant le mouillage des navires de plus de 20 mètres dans la zone Est des Alpes-Maritimes.

Concernant les **actions de communication et de sensibilisation**, l'accueil du Projet Azur les 3 et 4 juillet 2021 a lancé une saison estivale riche en événements (20 dates) que la deuxième édition des journées de la mer organisée les 28 et 29 août à Roquebrune-Cap-Martin est venue clôturer.

Cette programmation dédiée à la sensibilisation du grand public sur la richesse naturelle et culturelle du territoire a accueilli de nombreux stands de sensibilisation (protection de la biodiversité marine, gestes

écocitoyens, biodégradabilité des déchets en mer, etc.). Des balades en mer (SOS Grand Bleu, Le Brigantin) ainsi que des baptêmes de plongée ont complété ces stands pour faire découvrir au plus grand nombre la diversité maritime, qu'elle soit naturelle ou culturelle.

Enfin, dans le cadre de la **38ème édition des journées européennes du patrimoine**, une balade découverte Faune-Flore en compagnie d'un guide naturaliste a été proposée le long du sentier du littoral, appelé aussi sentier Le Corbusier ou des douaniers, afin de (re)découvrir le patrimoine environnemental du territoire et apprendre à reconnaître les espèces végétales comestibles du littoral et admirer l'aire marine protégée « Cap Martin ».



Baie de Cabbé-Golfe bleu située sur le site « Cap Martin »

Agriculture identitaire

Selon les données provisoires de l'AGRESTE 2020, il y a actuellement **148 exploitations agricoles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française**. Lors du dernier recensement en 2010, 286 exploitations agricoles étaient recensées. En 10 ans, il y a eu une diminution de 50% sur le territoire. De nombreuses raisons expliquent cette diminution :

- Accès au foncier trop onéreux
- Agrandissement d'exploitations existantes

- Vieillesse des agriculteurs et absence de transmission
- Abandon des surfaces agricoles investies par un bâti résidentiel diffus

Des actions sont mises en place au sein du territoire de la CARF pour valoriser **l'aménagement des paysages agricoles et le développement de l'économie locale**. Cette redynamisation agricole gravite autour des cultures identitaires : agrumiculture, oléiculture, castanéiculture et pastoralisme via divers projets présentés ci-dessous :

Projet de réhabilitation de parcelles :

La préservation de la biodiversité passe également par la réhabilitation d'espaces agricoles/naturels abandonnés ou peu exploités. En 2021, sur les 8 communes de la CARF bénéficiant d'un PLU, **2 122 ha sur 379 parcelles communales en zone A et 11 731 ha sur 3 916 parcelles communales en zone N** ont été recensées. A la suite de ce recensement, les objectifs de la CARF sont :

- D'identifier les parcelles communales à potentiel agricoles
- De réhabiliter les terrains à potentiel
- D'installer des porteurs de projets ou agrandir des exploitations agricoles
- De créer une veille et une animation foncière auprès des communes pour reprendre la gestion de leurs biens fonciers

Une campagne de défrichage de terrains oléicoles et castanéicoles, **environ 8 ha**, a débuté en 2021. Cette action est financée en partie par le projet FEADER mesure 16.7.1 dans l'objectif de remettre en culture des terrains voués à l'oléiculture et la castanéiculture. La remise en état de parcelles agricoles permet de lutter contre les

incendies et l'appauvrissement des sols.



Projet Pôle oléicole :

En septembre 2019, la CARF a acquis un terrain d'environ 1,5 ha à Breil-Sur-Roya complanté de 270 oliviers avec une ancienne bâtisse. La CARF a ainsi décidé d'accompagner les producteurs d'olives en implantant un pôle oléicole, à vocation communautaire, ce lieu polyvalent permettra de transformer les olives de l'ensemble des producteurs, amateurs comme professionnels.

Le site permettra de :

- Promouvoir les produits de l'olive grâce à un point de vente
- Sensibiliser les visiteurs et scolaires à la culture millénaire de l'olive via des visites guidées du site
- Former les oléiculteurs sur les techniques de culture.

A la suite de la tempête Alex en octobre 2020 l'accès au site a été rompu. En 2021 à la suite de la réhabilitation du passage les discussions sur la reprise du projet ont été entamées afin de reconduire le projet en 2022.

Réhabilitation de murs en pierres sèches :

Les emblématiques murs en pierres sèches sont des marqueurs importants du paysage agricole, durables, ils sont aussi écologiques car sans matériaux polluants. Structurant fortement les espaces agraires, imposant au regard des lignes, des paliers, des escaliers, ils permettent de :

- Réguler les eaux de pluie
- Lutter contre les incendies
- Former des bandes cultivables grâce aux terres remodelées

qui sont soutenues par des murets de pierres sèches

En 2021, grâce à des financements ALCOTRA, trois sessions de formation de sensibilisation aux murs en pierres sèches à vocation de privés et de professionnels ont été effectuées. 22 personnes ont pu bénéficier de cette formation.



De plus, toujours grâce à des financements ALCOTRA, la CARF subventionne à 15% une opération de réhabilitation de murs en pierres sèches (1 000 m² linéaire) sur un terrain agricole de la ville de Menton. Un marché a été clôturé en novembre 2021 pour finalisation des travaux en septembre 2022.



Qualité de vie et épanouissement de tous les êtres humains

En 2021, la Communauté de la Riviera Française a poursuivi ses actions engagées en faveur d'une **meilleure gestion et de la prévention des déchets ménagers et assimilés.**

La vente de **composteurs individuels à prix réduit** (initiée en 2010 – 2949 composteurs vendus depuis) a été complétée par l'octroi d'une subvention à l'achat de broyeurs à déchets végétaux.

Dans l'optique du respect de l'obligation du tri à la source des biodéchets fin 2023, la sensibilisation au compostage des biodéchets quotidien a été accrue en 2021.

En 2021, l'utilisation de véhicules roulant au biodiésel sur le secteur littoral depuis 2020 a été complétée par l'optimisation de la **collecte des déchets ménagers** sur le Moyen et le Haut Pays.

En effet, sur le Moyen et le Haut Pays du territoire, le **renouvellement du parc de contenants** et la mise en service d'un **véhicule de collecte unique en France** ont débuté au dernier trimestre 2021.

Les nouveaux contenants à déchets sont systématiquement installés par 3 afin de permettre aux usagers de trier les 3 flux de leurs déchets ménagers en un seul déplacement : emballages et papiers, emballages en verre et déchets résiduels.



Ces contenants sont collectés par un véhicule équipé d'un système automatisé permettant des collectes plus rapides et totalement sécurisées pour le chauffeur qui pilote la grue depuis sa cabine.

Comme chaque année, la CARF a participé aux **événements locaux, nationaux et européens** promouvant la réduction des déchets à la source et les collectes sélectives tout en développant sa présence sur l'ensemble du territoire en saison estivale : une cinquantaine de stands d'information ont été tenus.



Stand estival de sensibilisation au tri des déchets

Depuis 2016, la Communauté de la Riviera Française applique l'extension des consignes de tri, **les tonnages d'emballages ont augmenté de près de 21%**.

Depuis 2018, 6 donneries sont ouvertes dans 6 déchèteries communautaires. Ces équipements permettent de développer le ré-emploi. En 2021, une moyenne de 250 visites mensuelles est observée.

En 2021, différentes actions de **sensibilisation au développement durable** ont été menées tant auprès des scolaires et du grand public.



Stand de sensibilisation aux éco-achats lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

Les thèmes abordés sont :

- La promotion des comportements écoresponsables.
- La gestion, le tri et la prévention des déchets ménagers.
- Les achats responsables.
- La sensibilisation à la propreté urbaine.

En 2021, la promotion de la prévention des déchets s'est poursuivie avec la 2^{ème} édition du programme « Objectif Zéro Déchet » : 15 foyers volontaires sont accompagnés pendant 6 mois et bénéficient d'ateliers et visites thématiques. Sensibilisés, ils découvrent ou approfondissent les actions quotidiennes possibles pour réduire leur production de déchets.

En 2021, le programme s'est déroulé sur la commune de La Turbie.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Différents dispositifs ayant trait à la **Politique de la Ville** sont mis en œuvre par les services de la Communauté de la Riviera Française. Ils concernent le **développement urbain, le développement local, l'insertion économique et sociale, et la prévention de la délinquance**. Ces politiques sont mises en place et développées par l'intermédiaire de :

- La Maison de la Formation.
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Inter-communal.
- La Mission Locale de la Riviera Française.
- La Maison du Service Public.
- La Maison de la Justice et du Droit.

L'ensemble des habitants de la Communauté de la Riviera Française peuvent désormais déposer leur dossier de demandes administratives (passeport, carte grise, actes de naissance, etc.) auprès de la Maison du Service Public à Menton.

En 2021, la CARF a financé la construction de 156 logements sociaux et la réhabilitation d'un logement pour un montant de subventions total de 498.200 euros.

La CARF a attribué le marché de mise en œuvre de son opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Ce dispositif, applicable à l'ensemble de territoire, va permettre aux propriétaires de bénéficier de subventions afin de

rénover ou d'adapter leurs logements. En plus de la vocation sociale de ce programme permettant la réhabilitation de logements indignes ou insalubres et le maintien à domicile, l'OPAH déploie un large volet tourné vers les économies d'énergie. Les déperditions thermiques sont sources de gaspillage d'énergie, de factures trop élevées et d'un inconfort qui peut être lourd. Le dispositif de la CARF s'inscrit ainsi dans la lutte contre ce gaspillage énergétique.

Dans le cadre de sa **Compétence Transport**, la Communauté de la Riviera Française a poursuivi ses efforts pour favoriser la cohésion sociale.

En 2021, la CARF a terminé l'intégralité des travaux prévus dans son Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda D'Accessibilité Programmé, ses actions ont finalement concerné la mise en accessibilité de 46 arrêts de bus (75 quais)

Dynamiques de développement et modes de production et de consommation responsables :

La CARF a déployé depuis 2019 un réseau de 37 bornes de recharges des véhicules électriques sur ses 15 communes.



Les 2 bornes du parking de la Pinède à Menton.

Promotion du Tourisme durable : réponse à l'appel à candidatures pour la sélection des Espaces Valléens 2021-2027

En 2021, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) a renouvelé son engagement en faveur du développement du tourisme durable sur le territoire en candidatant à la nouvelle programmation Espace Valléen. Espace Valléen est une initiative de l'Etat et des régions Auvergne Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui vise à accompagner le développement et la diversification touristique des territoires alpins.

Plus spécifiquement, l'objectif est de « favoriser l'émergence d'une offre 4 saisons, innovante, diversifiée et durable à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels sur un territoire dont le périmètre est cohérent physiquement, économiquement et socialement ».

La CARF était déjà la structure porteuse de la stratégie de l'« Espace Valléen de la Riviera Française » de 2015 à 2020. Pour cette nouvelle programmation, une attention particulière est accordée à la l'intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique et de transition écologique et énergétique des filières touristique.

La **stratégie 2021-2027 de l'Espace Valléen de la Riviera Française** a ainsi été élaborée pendant plusieurs mois, dans un contexte post-tempête Alex et en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme Communautaire Menton Riviera & Merveilles et les 11 communes de montagne de la CARF.

Cette stratégie, arrêtée en Comité de Pilotage Espace Valléen le 19 février 2021 puis votée en Conseil Communautaire le 7 juillet 2021, entend **poursuivre et accélérer un développement touristique** diversifié et adapté aux nouvelles attentes des clientèles tout en accompagnant l'adaptation au changement climatique dans le sens de la transition écologique.

Elle s'articule autour de 4 axes :

- Développer l'accessibilité des vallées de la Riviera Française
- Valoriser et préserver le patrimoine matériel et immatériel
- Développer et diversifier les activités
- Accroître et diversifier l'offre d'hébergement touristique

Après instruction du dossier, la stratégie pluriannuelle portée par la CARF a été sélectionnée par la Partenariat de Massif.

L'Espace Valléen de la Riviera Française fait ainsi partie des 39 **lauréats** à la programmation 2021-2027.

Plus d'une trentaine de projets découlant de la stratégie et destinés à promouvoir un tourisme durable, raisonné, diversifié en toutes saisons, ont été recensés. Ils pourront prétendre à des financements au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA).

Développement durable et fonctionnement interne de la collectivité

Sensibilisation des agents aux comportements responsables

Outre les moyens mis à disposition pour le tri des déchets de repas et de bureau, les agents de la Communauté de la Riviera Française sont régulièrement encouragés à appliquer les **éco-gestes** de bureau :

- L'extinction des lumières et autres appareils électriques en quittant les bureaux.
- L'optimisation des postes de travail pour bénéficier de la lumière naturelle.
- L'utilisation raisonnée des impressions en favorisant l'impression sur du papier brouillon, en mode « 2 pages sur une » ou recto-verso. Les impressions et copies en couleur sont limitées



- L'utilisation raisonnable de la climatisation et du chauffage.
- La sensibilisation à l'éco-conduite.
- L'utilisation de vaisselle réutilisable (couverts, tasses, verres, etc.)

En 2015, une délibération a été prise pour prendre en charge 50% des abonnements de transports en commun pour les trajets domicile –

travail pour inciter les agents à ne pas utiliser leur véhicule.

Patrimoine et fonctionnement des services de la collectivité

Le siège de la Communauté de la Riviera Française se trouve dans un immeuble récent datant de 2009.

Pour **limiter les consommations énergétiques**, le système de climatisation réversible se coupe automatiquement chaque jour à 18h.



En 2021, la Communauté de la Riviera Française a confirmé son engagement pour des modalités de **fonctionnement des services généraux responsables** :

- Dans les commandes publiques, les labels environnementaux, les certifications, les actions ou process écoresponsables font désormais partie des critères d'analyse des marchés d'appels d'offres.
- Les procédures d'achat sont dématérialisées.
- La transmission des délibérations et des documents budgétaires aux services de l'Etat est dématérialisée.
- Les documents sont dématérialisés. Les projets de délibérations sont consultés sur des tablettes mises à disposition des élus et non plus imprimés.

- En interne, les notes de services sont transmises par courrier électronique.

- Les documents personnels sont remis en main propre, et non plus par voie postale.

- Dans le cadre des actions de sensibilisation au développement durable, les objets promotionnels offerts sont en matériau recyclé et/ou constituent un objet écoresponsable (éventails en bois, boîtes à goûter, sacs-cabas pliables et réutilisables, crayons en matériau recyclé, etc.). De plus, ces objets promotionnels ne sont pas des objets à usage unique.

- Les transmissions d'informations à un grand nombre de destinataires se font par voie électronique (hors transmissions de documents officiels).

CONCLUSION

L'obligation pour la Communauté de la Riviera Française de rédiger son rapport sur la situation en matière de développement durable lui donne l'occasion de dresser un bilan annuel de ses actions et politiques en faveur des 5 finalités du développement durable.

Au travers de ce troisième rapport, il se confirme la volonté de la collectivité de prendre en compte des critères écoresponsables dans l'exercice de ses compétences :

- Transports urbains,
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Aménagement de l'espace,
- Développement économique,
- Habitat,
- Schéma de Cohérence Territoriale et protection de l'environnement.

Durant l'année 2021, la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité s'est poursuivie.